

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 1 juillet 2025**

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2025-07-01-41 | Personnel CCAS - Tableau des emplois
Rapporteur Moysse Joachim

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 10
Nombre de pouvoir : 6
Nombre d'excusés : 1
Convoqué le 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 juillet, À , le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joachim Moysse , Président.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moysse , Madame Nicole Auvray , Madame Murielle Mour, Madame Catherine Olivier, Madame Danielle Boulais, Monsieur Jean Pierre Mirey, Madame Annie Geslin, Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Alain Goussault, Madame Véronique Brard-Wulfranc.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Marie-Pierre Rodriguez donne pouvoir à Monsieur Jean Pierre Mirey, Madame Florence Boucard donne pouvoir à Madame Murielle Mour, Madame Laëtizia Le Behec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Madame Karine Pégon donne pouvoir à Madame Véronique Brard-Wulfranc, Madame Michèle Henry donne pouvoir à Madame Nicole Auvray , Monsieur Didier Burg donne pouvoir à Monsieur Jacques Dutheil.

Etaient excusés sans pouvoir :

Monsieur Francis Schilliger.



2509 300 41

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- Le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.3131-1 et L.411-1 à L411-9,
- Le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
- L'ensemble des décrets portant statut particulier et échelonnement indiciaire des cadres d'emploi concernés,

Considérant :

- Les évolutions d'organisations présentées au Comité Social Territorial du 12/06/2025,

Le Conseil d'administration décide :

- De procéder à la modification du tableau des emplois comme suit :
 - Suppression au 1^{er} juillet 2025 de quatre postes d'Agentes/agents d'accueil social relevant du grade d'Adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe avec un déroulement sur le grade d'Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet,
 - Création au 1^{er} juillet 2025 de quatre postes d'Agentes/agents d'accueil social relevant du grade d'Agent social territorial principal de 2^{ème} classe avec un déroulement sur le grade d'Agent social territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet,

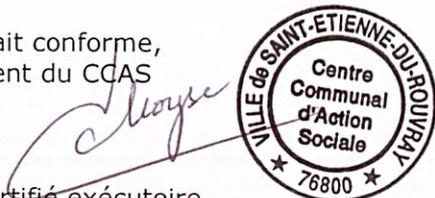
Précise que :

- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget du CCAS.

Résultat du vote :

Par : 14 voix pour
2 voix "ne se prononce pas"

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance



Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 17/07/2025

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20250701-2025-07-01-41-DE

Publié ou notifié le : 24 JUIL, 2025